P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Sérézin de la Tour

4.2.b. Document graphique du règlement
Zoom Centre-Village
1/2500

DOCUMENT DE TRAVAIL
Extrait Centre-Village
17 septembre 2021

LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense du bourg
- Ub Zone bâtie de densité moyenne
- Uh Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
- Ue Zone d'équipements publics

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- An Zone agricole à enjeux naturels et paysagers

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle et forestière

RESERVE D'EQUIPEMENT PUBLIC

Emplacement réservé

(1) Numéro de l'emplacement réservé

n° ER	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Extension des équipements de sports et loisirs	COMMUNE	5 860 m²
2	Aménagement de cheminement doux (trottoirs)	COMMUNE	575 m²
3	LGV Lyon-Turin	RFF	90 400 m²

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bourbre Moyenne approuvé le 14 janvier 2008

Emprise du PPRI de la Bourbre Moyenne

Traduction de la carte des aléas (Alp'Géorisques, Novembre 2016)

Secteur "inconstructible sauf exception" (R)

- RC Crue des rivières
- RT Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV Ravinement et ruissellement sur versant
- RG Glissement de terrain
- RP Chutes de pierres et de blocs
- RF Effondrement/suffosion

Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)

- Bc1 Crue des rivières
- Br1 / Br2 Inondation en pied de versant
- Bt2 Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv1 Ravinement et ruissellement sur versant
- Bg2 Glissement de terrain
- Bp1 Chutes de pierres et de blocs
- Bf1 Effondrement/suffosion

Etang

Risque de retrait-gonflement des sols argileux (Br)
issu de la cartographie du BRGM

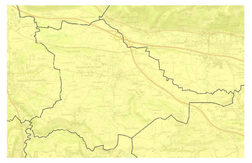

Zone faiblement exposée

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1.)

Périmètre des servitudes liées à une canalisation de transport de gaz (SUP1)

Périmètre des servitudes liées à une canalisation de transport de gaz (SUP2, SUP3)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL
cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1.)

- pi Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- pr1 Secteur de protection de captage (périmètre rapproché 1 du captage de Marcellin)
- pr pr2 Secteur de protection de captage (périmètre rapproché et périmètre rapproché 2 du captage de Marcellin)
- pe Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)

Espace Boisé Classé

Elément Naturel Remarquable du Paysage

Zh Zone humide

Zone humide ponctuelle

Co Corridor écologique

Zs Espace naturel d'intérêt scientifique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

Elément bâti remarquable du paysage (château, église, belles demeures, ...)

Elément bâti ponctuel remarquable du paysage (petit patrimoine rural : lavoir, puits, fontaine, croix, ...)

Bâtiment à démolir pour toute délivrance d'un permis de construire

AUTRES INFORMATIONS

Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU)

Canalisation de gaz

Emprise de la DUP liée au projet de LGV Lyon-Turin

Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole